

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/10/2012

Réception par le Prefet : 15/10/2012

Publication : 19/10/2012



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2012-4-3-1

Séance du vendredi 12 octobre 2012

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

AMENAGEMENT NUMERIQUE

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG-2011-1-15 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général au Président du Conseil Général
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

- de valider l'engagement de notre collectivité dans une politique d'aménagement numérique très haut débit aux côtés de la Région Alsace et du Département du Bas-Rhin selon principes exposés dans le rapport ;
- d'approuver la clé de financement entre collectivités de 60/40 proposée dans le rapport ; pour rappel celle-ci prévoit une prise en charge des coûts d'investissement (après déduction des contributions de l'Etat, le cas échéant de l'Europe, et des participations privées) à hauteur de 60 % par la Région et le Département concerné et de 40 % par le niveau local (communautés de communes et éventuellement communes concernées). La répartition entre la Région et le Département concerné est prévue à parts égales ;
- d'accepter le principe d'un engagement financier pluriannuel de 2 M€/an sur la période 2013-2030 en précisant que celui-ci pourra être ajusté selon le rythme effectif des déploiements, les niveaux de dépenses et nos propres capacités budgétaires. Pour 2013 l'ouverture d'une autorisation de programme de 0,6 M€ sera sollicitée au budget primitif pour la réalisation des études d'avant projet sommaire ;

- d'autoriser la signature de la convention (jointe au rapport) relative aux déploiements très haut débit projetés par le groupe France Télécom Orange sur les communes alsaciennes, dès que cet opérateur aura apporté des assurances suffisantes sur ses intentions par rapport aux futures infrastructures publiques prévues par les trois collectivités.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', written over a horizontal line.

Charles BUTTNER

Adopté

1 voix contre :

Jean-Jacques WEBER

5 abstentions :

Pierre FREYBURGER

Gilbert BUTTAZZONI

Henri STOLL

Frédéric HILBERT

Pierre GSELL